BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1796

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE NANTERRE

Ventes et cessions

403 734 080 RCS Nanterre.
INFINERA.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 40000.00 EUR.
Adresse : 126, Avenue du Général Leclerc, 92100 Boulogne-Billancourt.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Nokia Networks France Société anonyme Au capital de : 260 411 940,00 EUR Siège social Site Nokia Paris Saclay 12 Rue Jean Bart 91300 Massy N° RCS 493 378 939 RCS Evry, est société absorbante INFINERA Société par actions simplifiée Au capital de : 40 000,00 EUR Siège social 126 Avenue du Général Leclerc 92100 Boulogne-Billancourt N° RCS 403 734 080 RCS Nanterre, est société absorbée Les comptes utilisés par la Société Absorbée et par la Société Absorbante pour les besoins de la présente fusion seront les comptes clos le 31 décembre 2025. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la Société Absorbante est prévue : -Total de l'actif apporté 7.055.118 € -Total du passif pris en charge 6.153.197 € -Soit un actif net apporté 901.921 € Rapport d'échange des droits sociaux : La Société Absorbante détient à ce jour, et s'engage à détenir à la date de réalisation de la fusion, la totalité des actions composant le capital de la Société Absorbée, il n'y aura pas de rapport d'échange et il ne sera procédé à la création d'aucun titre nouveau à titre d'augmentation du capital de la Société Absorbante, le montant du capital de la Société Absorbante demeurant donc inchangé à la suite de la fusion. Montant prévu de la prime de fusion : Néant La fusion prendra effet d'un point de vue juridique au jour de la constatation par le Conseil d'Administration de la Société Absorbante de la levée des conditions suspensives et au plus tard le 31 décembre 2026 (date de réalisation). Il est expressément convenu que l'opération de fusion aura, comptablement et fiscalement, un effet rétroactif au 1er janvier 2026 à 00h00. Date du projet : 19/06/26 Date et lieu de dépôt : 19/06/26 lieu de dépôt : Greffe du Tribunal des Activités Economiques de Evry au nom de la société Nokia Networks France lieu de dépôt : Greffe du Tribunal des Activités Economiques de Nanterre au nom de la société INFINERA.